

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 20 novembre 2024.

### Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à la n°9*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN, – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS (*délibérations n°7 à la n°13*), M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

### Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Nathalie GERVAIS donne pouvoir à Mme Catherine JUAN (*délibérations n°1 à la n°6*)

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à M. Didier FISCHER (*délibérations n°10 à la n°13*)

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

### Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

-----

Mme Catherine JUAN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### POINT N° 11 : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL- INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 20240404-05 du 4 avril 2024 portant sur le vote du budget principal 2024 ;

Considérant que les travaux de rénovation du groupe scolaire Gabriel Bouvet suivent leur cours avec un planning qui reste tenu, et une fin programmée pour début juillet 2025 ;

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur certains lots du marché ;

Considérant que les crédits votés au budget 2024 ne sont pas suffisants sur cette opération, et qu'il convient de faire le virement nécessaire pour abonder cette opération de 131 000 € ;

Concernant les travaux de reprise des fissures de la toiture terrasse du groupe scolaire PAGNOL, qui se déroulent en 2 phases, une achevée et intervenue l'été 2024, et la seconde à l'été 2025, pour la toiture de l'école maternelle ;

Considérant que le marché notifié en 2024 concerne les 2 étapes nécessaires d'ajuster les crédits du budget 2024 par une inscription complémentaire de 16 000 € pour la phase 2 ;

Considérant que dans le cadre des travaux préalables à mener pour l'opération de réaménagement du Parc de la Prévenderie, une étude de géodétection des réseaux par sondage du sol a été commandée, ainsi que des relevés topographiques ;

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget de cette opération afin de payer les prestations correspondantes dont le coût est légèrement supérieur au budget, soit la somme de 1 000 € ;

Considérant qu'une somme de 3 202 809 € a été inscrite au budget 2024, pour des dépenses à venir au-delà de cette année, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la commune, au compte 2313 « Constructions en cours » et 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;

Considérant qu'il est proposé de prélever les besoins de crédits évoqués précédemment, soit la somme de 148 000 € sur le compte 2313 « Constructions en cours », pour abonder les 3 opérations ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE : AUTORISE** les virements de crédit et inscriptions budgétaires suivants en section d'investissement :

Compte diminué de crédits	Libellé	Compte augmenté de crédits	N° Opération	Libellé Opération	Montant en €
2313	« Immobilisations en cours constructions »,	2313	50	Réhabilitation GS Bouvet	131 000
2313	« Immobilisations en cours constructions »,	2313	64	Toiture terrasse GS Pagnol	16 000
2313	« Immobilisations en cours constructions »,	2313	58	Réaménagement Parc Prévenderie	1 000

Pour extrait conforme :

**Le Maire,  
Didier FISCHER**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.